

@

COUR DE CASSATION

PREMIERE PRESIDENCE

PRODUCTION

POUR :

**La Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et
Maladie des Cultes (CAVIMAC)**

CONTRE :

M. André Roque

SCP Gatineau – Fattaccini

EN PRESENCE DE : **L'Association Diocésaine de Coutances**

POURVOI N° X 12-24.218

* * *

Pour compléter ses précédentes observations et productions, la CAVIMAC fournit au premier président l'échéancier des pensions qui ont été versées mensuellement à M. Roque sur l'année 2012, échéancier qui démontre que la pension a effectivement été augmentée entre le mois d'août 2012 et le mois d'octobre 2012, pour respecter les dispositions de l'arrêt frappé de pourvoi.